

# ARCHOS

## Rapport financier semestriel

# 2019

---

Société Anonyme au capital de 3.281.880,25 euros  
Siège Social : 12, rue Ampère ZI 91430 IGNY  
343 902 821 RCS EVRY

## SOMMAIRE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DU CONSEIL D'AMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DU GROUPE AU 30 JUIN 2019	3
COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2019	10
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	25
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE	26

# RAPPORT SEMESTRIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DU GROUPE AU 30 JUIN 2019

## Organigramme juridique et évolutions du périmètre

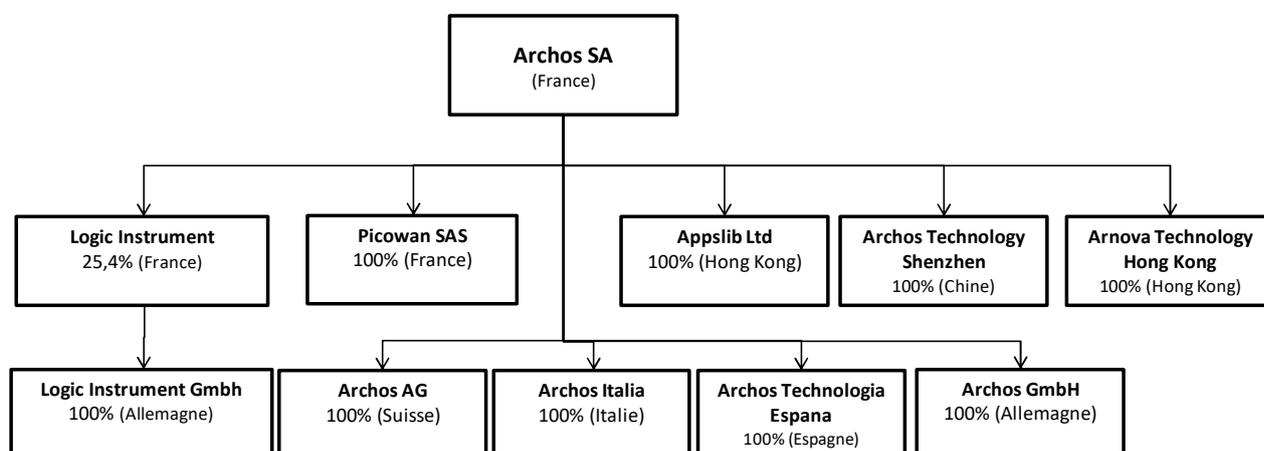
ARCHOS SA est la société mère du Groupe dont le siège se trouve à Igny en région parisienne. ARCHOS SA assure la conception et le développement des produits, le marketing central, les achats et la sous-traitance de la production, la finance, ainsi que la distribution et le marketing local pour la France et l'Europe.

ARCHOS SA détient dix filiales localisées en Allemagne, à Hong Kong, en Chine, en Suisse, en Italie et en Espagne.

Pour rappel, le 23 janvier 2014, ARCHOS a souscrit à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT, société spécialisée dans la commercialisation de tablettes durcies pour les professionnels. Cette participation lui confère un contrôle exclusif, lui permettant d'intégrer globalement le Groupe LOGIC INSTRUMENT dans ses comptes consolidés.

Le 16 février 2015 ARCHOS a renforcé sa participation dans le capital de LOGIC INSTRUMENT, en rachetant 660.000 actions et Bons de Souscription d'Action (BSA) de LOGIC INSTRUMENT pour un montant de 990 milliers d'euros. A cette date, ARCHOS détenait ainsi 48,7% du capital de la société.

La société LOGIC INSTRUMENT a procédé à des augmentations de capital afin de rembourser un emprunt obligataire (OCABSA). La participation d'ARCHOS a donc été diluée pour s'établir à 25,4% au 30 juin 2017 et inchangée depuis. ARCHOS en détient toutefois le contrôle exclusif car il a la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières, indépendamment de son pourcentage de participation. LOGIC INSTRUMENT est donc intégrée dans les comptes consolidés d'ARCHOS selon la méthode l'intégration globale.



## Activité et faits marquants du semestre

### Chiffre d'affaires

Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 17,2 M€ sur le premier semestre 2019, contre 32,3 M€ sur le premier semestre 2018.

Chiffre d'affaires consolidé (en M€)	S1 2019	S1 2018	Variation	Variation en %
ARCHOS	11,5	26,8	-15,3	-57%
LOGIC INSTRUMENT	5,7	5,5	+0,2	+3%
<b>Total</b>	<b>17,2</b>	<b>32,3</b>	<b>-15,1</b>	<b>-47%</b>

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 août 2019.

Cette décroissance provient essentiellement de la baisse des ventes de smartphones et de tablettes dans un marché européen en recul et marqué par la concurrence exacerbée des grandes marques.

### Compte de résultat

Compte de résultat consolidé synthétique, en M€	S1 2019	S1 2018	Variation	Variation en %
Chiffre d'affaires	17,2	32,3	-15,1	-47%
Marge Brute	2,9	5,5	-2,6	-47%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	17%	17%	n/a	n/a
Dépenses d'exploitation	-8,7	-9,8	1,0	-11%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-5,8</b>	<b>-4,2</b>	<b>-1,6</b>	<b>n/a</b>
Charges et produits opérationnels non courants	-20,6	-0,5	-20,1	n/a
Résultat financier	-0,1	-0,2	0,1	n/a
Impôt sur les résultats	-0,1	-0,2	0,1	n/a
<b>Résultat net</b>	<b>-26,6</b>	<b>-5,1</b>	<b>-21,5</b>	<b>n/a</b>

Le taux de **marge brute** du Groupe s'établit à 17%, soit au même niveau qu'au premier semestre 2018.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 8,7 M€ contre 9,8 M€ au premier semestre 2018, soit une baisse de 11%. Les économies entamées se poursuivent et les charges de la période sont en baisse de 22% par rapport à celles du second semestre 2018.

Le **résultat opérationnel courant** est de -5,8 M€ contre -4,2 M€ sur le premier semestre 2018.

Les **charges et produits opérationnels non courants** s'élèvent à -20,6 M€ sur le semestre. Ce solde correspond pour l'essentiel à une charge exceptionnelle de dépréciation de stocks pour les produits considérés comme non réparables ; soit du fait d'une trop grande antériorité ou de l'obsolescence de leurs composants (pour -11,1 M€) ; soit du fait de fournisseurs asiatiques qui ont arrêté leur activité et conduisant à une incapacité d'acheter les composants nécessaires à la réparation (pour -6,7 M€).

Le reste est essentiellement afférent à une provision exceptionnelle sur un litige avec un client Egyptien pour le recouvrement d'une créance impayée (pour -1,3 M€) et à l'enregistrement d'une perte de valeur sur l'écart d'acquisition de Logic Instrument (pour -0,8 M€), car les BSA Logic Instrument sont caduques et le cours de l'action Logic Instrument est significativement inférieur au prix d'acquisition historique.

Le **résultat net consolidé**, après prise en compte d'un résultat financier de -0,1 M€ et de l'impôt sur les résultats pour -0,1 M€, s'établit à -26,6 M€ contre -5,1M€ sur le premier semestre 2018.

### Principaux éléments bilanciels consolidés

Les principaux éléments de soldes bilanciels consolidés sont les suivants :

<b>ACTIF, en millions d'euros</b>	<b>30 juin 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>	<b>30 juin 2018</b>
Actifs non courants	7,4	6,3	5,6
<b>Actifs courants</b>	<b>32,7</b>	<b>63,6</b>	<b>75,1</b>
- Stocks	7,9	26,7	35,7
- Clients	12,1	18,3	19,9
- Autres actifs courants	6,3	4,4	7,4
- Disponibilités	6,4	14,2	12,1
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>40,2</b>	<b>69,9</b>	<b>80,7</b>

<b>PASSIF, en millions d'euros</b>	<b>30 juin 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>	<b>30 juin 2018</b>
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS SA	-7,1	17,5	30,5
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4,9	4,9	4,9
Passifs non courants	12,3	11,7	11,4
<b>Passifs courants</b>	<b>30,1</b>	<b>35,8</b>	<b>34,0</b>
- Dettes financières courantes - factor	1,3	4,3	4,6
- Dettes financières courantes	3,1	6,9	3,0
- Fournisseurs	13,7	12,7	12,2
- Autres dettes et autres provisions	11,9	11,9	14,2
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>40,2</b>	<b>69,9</b>	<b>80,7</b>

La trésorerie nette<sup>1</sup> au 30 juin 2019 s'établit à 6,4 M€, en baisse de 7,8 M€ par rapport au 31 décembre 2018. Cette baisse s'explique principalement par la perte d'exploitation de 5,8 M€.

<sup>1</sup> La trésorerie nette correspond aux disponibilités à l'actif minorées des découverts bancaires éventuellement inclus dans le poste « dettes financières courantes »

## Endettement financier

En milliers d'euros

Endettement financier net	30-juin-19	31-déc.-18	30-juin-18
<b>Dettes financières non courantes</b>			
Autres dettes financières non courantes (1)	11 543	10 750	10 495
<b>Total dettes financières non courantes</b>	<b>11 543</b>	<b>10 750</b>	<b>10 495</b>
<b>Dettes financières courantes</b>			
Autres dettes financières courantes (2)	3 121	6 893	2 929
Dettes financières courantes (Factor)	1 315	4 274	4 625
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	1	0	4
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>4 437</b>	<b>11 167</b>	<b>7 558</b>
<b>Total dettes financières brutes</b>	<b>15 980</b>	<b>21 917</b>	<b>18 053</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	-6 400	-14 175	-12 109
<b>(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factu</b>	<b>9 580</b>	<b>7 742</b>	<b>5 944</b>

(1) Dont financement du projet Picowan pour 6 M€ par la BEI, financement du crédit d'impôt recherche 2017 par BPI France pour 0,4 M€, d'avances remboursables obtenues pour le financement du projets collaboratifs pour 2,0 M€, d'obligations remboursables en Actions ("ORA") comptabilisées pour 0,9 M€, des dettes de loyers pour 2,0 M€ et la part > 1 an d'un crédit export pour 0,3 M€.

(2) Dont deux prêts de BPI France à échéance à < 1 an pour 1,3 M€, 0,4 M€ de financements obtenus d'industriels chinois, des financements de CIR auprès de BPI France pour 1,0 M€, des dettes de loyers à échéance < 1 an pour 0,4 M€ et la part < 1 an d'un crédit export pour 0,1 M€.

## Autres faits marquants

### Augmentations de capital d'ARCHOS

#### BSAR

Le programme a pris fin le 31 décembre 2018 (à noter que les BSAR exercés par les actionnaires pendant le mois de décembre, ont été constatés lors du Conseil d'administration du 18 janvier 2019 pour un total de 61.162 actions nouvelles).

L'augmentation de capital correspondante (30.581 euros) a été comptabilisée au premier semestre 2019. Pour mémoire, les caractéristiques de ce plan sont décrites sur le site ARCHOS :

[https://www.archos.com/corporate/investors/financial\\_doc/CP\\_BSAR\\_30\\_08\\_2017.pdf](https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_BSAR_30_08_2017.pdf)

#### Emission OCEANE

ARCHOS a annoncé le 3 juillet 2018 (i) l'émission de 5.745.000 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») représentant un emprunt obligataire de 4.911.975 euros et (ii) le rachat de la totalité des BSA émis au profit de Yorkville dans le cadre de l'opération d'OCABSA mise en place en 2015 (et qui se trouve ainsi totalement soldée), en vue de leur annulation.

Les OCEANE ont été souscrites (i) à hauteur de 3.701.108 euros en espèces et (ii) à hauteur de 1.210.867 euros, par compensation avec la créance détenue par Yorkville à la suite du rachat de l'ensemble des BSA.

Il est précisé que les OCEANE ont été intégralement souscrites par le fonds YA II PN, Ltd dans le cadre d'une émission réservée.

Depuis le 3 juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, la Société a créé 3.665.210 nouvelles actions résultant de la conversion d'OCEANE par Yorkville. Il en résulte une augmentation de capital de 2.604 K€ répartie en capital social pour 1.833 K€ et prime d'émission pour 771 K€.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 26 avril 2019 (date de la conversion des dernières OCEANE), la Société a créé 7.724.700 nouvelles actions résultant de la conversion d'OCEANE par Yorkville. Il en a résulté une augmentation de capital de 3.862 K€ et une prime d'émission négative pour 1.554 k€.

### Litiges et procédures judiciaires

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. De nouvelles assignations ont été lancées par Philips fin juin 2017.

Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Les sociétés Sisvel et Mitsubishi ont assigné fin juin et début juillet 2019 ARCHOS SA en Angleterre et aux Pays-Bas pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Les premières analyses techniques sont en

cours sur ces brevets et sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

D'autre part, dans le cadre du cours normal de ses activités, ARCHOS est en discussion avec des sociétés qui demandent l'adhésion à leurs programmes de licence relatifs à des brevets dont l'utilisation est considérée abusive par leurs propriétaires.

### **Copie privée allemande**

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public).

Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire. ARCHOS maintient l'ensemble de ses positions auprès des juridictions concernées.

En fin d'année 2016 et en début d'année 2017 ARCHOS a été assignée directement et indirectement dans ce dossier. En date du 8 mars 2018, dans le cadre de l'une de ces assignations une décision défavorable à ARCHOS a été rendue par la Cour du District de Bochum (Allemagne) en première instance. Cette décision porte sur un montant de 2,2 M€ plus intérêts et correspond aux montants qui ont été réglés à la ZPU par la partie adverse (cliente de Archos) suite à l'adhésion de ce client à l'accord Bitkom/ZPU. ARCHOS a fait immédiatement (le 16 mars 2018) appel de ce jugement qu'elle considère totalement infondé dans la mesure où les tarifs correspondent à ceux de l'agrément Bitkom/ZPU dont nous contestons la validité et qu'il n'y a pas d'accord contractuel entre ARCHOS et le client. La partie adverse a demandé l'exécution du jugement en première instance et a constitué une garantie bancaire afin de garantir le remboursement des sommes qui seraient versées par Archos avant le jugement en appel. La décision de la Cour d'appel rendue le 22 novembre 2018 ayant confirmé le premier jugement, ARCHOS a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2018 une charge exceptionnelle de 2,5 millions d'euros dont 1,9 million a été payée à la clôture au 31 décembre 2018.

En ce qui concerne le litige sur le fond opposant la Société à ZPÜ, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans ses échéances.

### **Copie privée française**

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société avait procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées pour un montant de 0,8 M€ et n'a pas constaté de dette à ce titre depuis 2014.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop

payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Archos a par ailleurs introduit un recours devant le tribunal administratif pour contester une nouvelle décision de la Commission Copie privée d'octobre 2018.

Au 30 juin 2019, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

## **Evènements postérieurs à la clôture**

### **Abandon du partenariat stratégique avec VinSmart annoncé en avril 2019**

Archos et Vingroup JSC (Bourse de Ho Chi Minh : VIC), premier groupe économique privé multisectoriel vietnamien, avaient annoncé le 29 avril 2019 la conclusion d'un partenariat à long terme, comprenant des accords capitalistiques et commerciaux.

Le 23 juillet 2019, Archos a annoncé que le partenariat stratégique conclu avec VinSmart ne sera pas mis en place.

Archos a en effet été informé par courrier adressé par VinSmart le 22 juillet 2019, que compte tenu de l'absence de satisfaction de certaines conditions suspensives de nature opérationnelle, il était mis un terme immédiat aux accords capitalistiques et commerciaux conclus le 29 avril 2019. Ainsi, Archos n'émettra pas au bénéfice de VinSmart les actions et les bons de souscription d'actions ayant fait l'objet du prospectus visé par l'AMF le 24 juin 2019 sous le numéro 19-292, et il est mis un terme aux engagements pris par Archos et VinSmart dans le cadre de l'accord de collaboration portant sur la production et la distribution de produits électroniques.

Par voie de conséquence, Archos ne percevra pas les fonds attendus en cas d'entrée de VinSmart à son capital.

### **Perspectives**

Face à une situation difficile, la société s'emploie à réduire drastiquement ses frais fixes pour que ceux-ci soient en phase avec une activité en forte baisse.

Dans le même temps, la société se restructure rapidement, concentre sa gamme autour des produits phares et à valeur ajoutée et se recentre sur le territoire français.

Cependant, la recherche de financement demeure nécessaire pour que la société puisse aborder sereinement son plan de réorganisation sur les douze prochains mois et Archos compte informer régulièrement ses actionnaires des avancées de son plan de restructuration au cours du quatrième trimestre 2019.

Fait à Igny, le 29 août 2019

Le Conseil d'administration.

## COMPTES CONSOLIDES RESUMES

### Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros

COMPTE DE RESULTAT	Notes	Du 1er janvier au 30 juin 2019	Du 1er janvier au 31 décembre 2018	Du 1er janvier au 30 juin 2018
Chiffre d'affaires	(8)	17 152	63 253	32 293
Coût de revient des ventes		14 227	55 616	26 769
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>2 925</b>	<b>7 637</b>	<b>5 525</b>
Frais de recherche et développement		537	712	646
Frais commerciaux		2 774	9 130	3 876
Frais administratifs et généraux		5 413	11 038	5 235
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>8 724</b>	<b>20 880</b>	<b>9 758</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>-5 799</b>	<b>-13 242</b>	<b>-4 233</b>
Produits et charges opérationnels non courants		-20 609	-9 245	-499
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>-26 408</b>	<b>-22 487</b>	<b>-4 732</b>
Résultat financier	(10)	-107	-310	-187
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-26 515</b>	<b>-22 797</b>	<b>-4 918</b>
Impôts sur les bénéfices		-107	-198	-174
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-26 622</b>	<b>-22 995</b>	<b>-5 092</b>
Part du groupe		-26 477	-23 383	-5 504
Part des intérêts ne conférant pas de contrôle*		-145	389	412
<b>Résultat Net par action en euros</b>	(11)	<b>-0,42</b>	<b>-0,51</b>	<b>-0,12</b>
<b>Nombre d'actions retenu</b>		<b>63 412 610</b>	<b>45 432 823</b>	<b>43 310 992</b>
<b>Résultat Net dilué par action en euros</b>	(11)	<b>-0,42</b>	<b>-0,51</b>	<b>-0,12</b>
<b>Nombre d'actions retenu</b>		<b>63 412 610</b>	<b>45 432 823</b>	<b>43 310 992</b>

\* Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 74,6% des actions détenues au 30 juin 2019 (inchangé par rapport au 31 décembre 2018)

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES**  
**Bilan consolidé**

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	30-juin-19	31-déc.-18	30-juin-18
Frais de développement	(3)	2 246	2 027	1 518
Autres immobilisations incorporelles		2 568	474	350
Ecarts d'acquisition		0	525	525
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>4 814</b>	<b>3 025</b>	<b>2 393</b>
Immobilisations corporelles		392	373	392
Autres actifs financiers non courants		532	433	396
Autres actifs non courants		1 349	2 097	2 233
Actifs d'impôts différés		341	335	137
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>7 428</b>	<b>6 263</b>	<b>5 551,46</b>
Stocks	(4)	7 870	26 663	35 742
Clients et comptes rattachés	(5)	12 135	18 336	19 873
Autres créances courantes		6 322	4 419	7 414
Actifs financiers courants		0	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6) (7)	6 400	14 175	12 109
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>32 728</b>	<b>63 593</b>	<b>75 139</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>40 156</b>	<b>69 856</b>	<b>80 690</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital apporté		32 819	28 926	21 655
Réserves consolidées		-13 320	11 579	13 913
Résultat de l'exercice		-26 622	-22 995	-5 092
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>-7 123</b>	<b>17 510</b>	<b>30 476</b>
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>		<b>4 873</b>	<b>4 873</b>	<b>4 873</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>-2 251</b>	<b>22 382</b>	<b>35 348</b>
Dettes financières non courantes	(7)	11 543	10 750	10 495
Provisions pour avantages au personnel		614	581	578
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes		176	375	344
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>12 333</b>	<b>11 706</b>	<b>11 417</b>
Dettes financières courantes	(7)	4 437	11 167	7 558
Fournisseurs et comptes rattachés		13 725	12 688	12 181
Autres provisions et dettes courantes		11 910	11 914	14 186
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>30 073</b>	<b>35 768</b>	<b>33 924</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>40 156</b>	<b>69 856</b>	<b>80 690</b>

## COMPTES CONSOLIDES RESUMES

### Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Du 1er janvier au 30 juin 2019	Du 1er janvier au 31 décembre 2018
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(26 622)</b>	<b>(22 995)</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	14 010	1 810
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur, pertes de valeurs des écarts d'acquisitions	677	0
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	0	0
+/- Autres produits et charges calculés	(221)	(473)
+/- Plus et moins-values de cession	0	0
+/- Profits et pertes de dilution	0	0
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes	0	0
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>(12 156)</b>	<b>(21 658)</b>
+ Coût de l'endettement financier net	267	778
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	741	(235)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>(11 147)</b>	<b>(21 115)</b>
<b>- Impôt versé</b>	<b>(118)</b>	<b>(31)</b>
<b>+/- Variation du BFR liée à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)</b>	<b>10 462</b>	<b>17 744</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(803)</b>	<b>(3 401)</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(315)	(1 315)
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	0
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	0
+/- Incidence des variations de périmètre	0	0
+ Dividendes reçus	0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	(642)	903
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(957)</b>	<b>(412)</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	43	6 896
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	0	0
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	0	4 859
- Remboursements d'emprunt	(157)	(2 671)
- Intérêts financiers nets versés	(267)	(778)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (dont factor) (1)	(5 642)	(7 725)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(6 023)</b>	<b>582</b>
<b>+/- Incidence des variations des cours des devises</b>	<b>8</b>	<b>(189)</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>(7 775)</b>	<b>(3 422)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	14 175	17 598
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	6 400	14 175
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>(7 775)</b>	<b>(3 422)</b>

(1) Montant des financements fournis par les factors au 30/06/2019 : 1 315 K€ contre 4 274 K€ au 31/12/2018.

## COMPTES CONSOLIDES RESUMES

### Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la société	Minoritaires	Total Capitaux Propres
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016</b>	<b>19 029</b>	<b>125 845</b>	<b>0</b>	<b>-104 936</b>	<b>28</b>	<b>39 964</b>	<b>4 023</b>	<b>43 986</b>
Opérations sur capital	2 251	-108 488		109 386		3 149		3 149
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options						0		0
Options de conversion en action		-1 782		344		-1 438		-1 438
Variation de périmètre						0	850	850
<b>Total des opérations avec les actionnaires</b>	<b>2 251</b>	<b>-110 270</b>	<b>0</b>	<b>109 730</b>		<b>1 712</b>	<b>850</b>	<b>2 562</b>
Résultat net de l'exercice				-6 498		-6 498		-6 498
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres						0		0
Ecarts de conversion				367		367		367
<b>Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6 131</b>	<b>0</b>	<b>-6 131</b>		<b>-6 131</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017</b>	<b>21 280</b>	<b>15 575</b>	<b>0</b>	<b>-1 336</b>	<b>28</b>	<b>35 545</b>	<b>4 873</b>	<b>40 417</b>
Opérations sur capital	7 646	-750		-1 631		5 265		
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes								
Résultat net de l'exercice								
Plan de stock options								
Options de conversion en action								
Variation de périmètre				-115		-115		
<b>Total des opérations avec les actionnaires</b>	<b>7 646</b>	<b>-750</b>	<b>0</b>	<b>-1 746</b>		<b>5 150</b>	<b>0</b>	<b>5 150</b>
Résultat net de l'exercice				-22 995		-22 995		-22 995
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres								0
Ecarts de conversion				-189		-189		-189
<b>Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-23 185</b>	<b>0</b>	<b>-23 185</b>		<b>-23 185</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018</b>	<b>28 926</b>	<b>14 825</b>	<b>0</b>	<b>-26 267</b>	<b>28</b>	<b>17 510</b>	<b>4 873</b>	<b>22 382</b>
Opérations sur capital	3 893	-1 686		-155		2 052		2 052
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Passage à IFRS 16 - Impact au 31/12/2018				-72		-72		-72
Plan de stock options						0		0
Options de conversion en action						0		0
Variation de périmètre						0		0
<b>Total des opérations avec les actionnaires</b>	<b>3 893</b>	<b>-1 686</b>	<b>0</b>	<b>-226</b>	<b>0</b>	<b>1 980</b>	<b>0</b>	<b>1 980</b>
Résultat net de l'exercice				-26 622		-26 622		-26 622
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres						0		0
Ecarts de conversion				8		8		8
<b>Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-26 613</b>	<b>0</b>	<b>-26 613</b>	<b>0</b>	<b>-26 613</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2019</b>	<b>32 819</b>	<b>13 138</b>	<b>0</b>	<b>-53 107</b>	<b>28</b>	<b>-7 123</b>	<b>4 873</b>	<b>-2 251</b>

## COMPTES CONSOLIDES RESUMES

Etat des produits et des charges comptabilisés en capitaux propres pour l'exercice 2018 et pour les semestres clos les 30 juin 2018 et 2019

En milliers d'euros

Etat du résultat global	Du 1er janvier au 30 juin 2019	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 31 decembre 2018
<b>Résultat net</b>	<b>-26 622</b>	<b>-5 092</b>	<b>-22 995</b>
Ecarts de conversion (recyclables en résultat)	8	-103	-189
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres	0	0	0
<b>Produits et charges comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>8</b>	<b>-103</b>	<b>-189</b>
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>-26 613</b>	<b>-5 195</b>	<b>-23 185</b>

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

### PREAMBULE

La société ARCHOS SA est cotée sur l’Eurolist Paris, compartiment C. Elle est la société mère du groupe ARCHOS. Son siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes présentés ont été arrêtés lors de la séance du 29 août 2019 par le Conseil d’administration.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d’euros (« K€ »).

Le bilan présente en comparables les soldes au 30 juin 2019, au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018, permettant une meilleure compréhension des états financiers du Groupe.

### NOTE 1 – BASE DE PREPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

Les principes comptables appliqués pour l’élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2019 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l’Union européenne et au référentiel publié par l’IASB.

Les principes comptables appliqués par ARCHOS sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

#### 1.1 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d’application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

##### Norme IFRS 16 « Contrats de location »

Le Groupe applique IFRS 16 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ayant opté pour la méthode de transition rétrospective simplifiée, les états financiers des périodes précédentes n’ont pas été retraités rétrospectivement.

Le Groupe est locataire de ses bureaux dans la plupart des pays où il opère.

Jusqu’alors, chaque contrat de location était qualifié soit de location-financement, soit de location simple avec un traitement comptable propre à chaque catégorie. En application d’IFRS 16, tous les contrats de location sont désormais reconnus à l’actif par la constatation d’un droit d’utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des loyers futurs. La norme prévoit toutefois des exemptions pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou ceux portant sur des actifs de faible valeur (seuil défini par le Groupe à 5 000 euros), utilisés par le Groupe.

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l’engagement en tenant compte des périodes couvertes par les options de renouvellement qui sont raisonnablement certaines d’être exercées et par les options de résiliation qui seront raisonnablement certaines de ne pas être exercées.

Les taux d’actualisation utilisés par le Groupe correspondent aux taux qui s’appliqueraient aux sociétés du Groupe si elles devaient emprunter (taux marginal d’emprunt). Le Groupe a décidé d’appliquer un taux de 3%.

Le Groupe a choisi d’appliquer la méthode de transition rétrospective simplifiée qui consiste à comptabiliser l’effet cumulatif de l’application initiale de la norme en considérant que l’actif au titre du droit d’utilisation est égal au montant des dettes de loyers, ajusté du montant des loyers payés d’avance et des avantages reçus des bailleurs.

Les principaux impacts de la première application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture sont les suivants :

- La comptabilisation des droits d'utilisation pour 3 456 K€ et des obligations locatives pour un montant de 2 402 K€ ;
- L'annulation de loyers passés, en contrepartie d'une diminution des droits d'utilisation pour 1 126 K€.

L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2019 est le suivant :

- Diminution des charges opérationnelles de loyers de 201 K€ ;
- Augmentation des charges d'intérêts de 27 K€ ;
- Comptabilisation des charges d'amortissements des droits d'utilisation à hauteur de 179 K€.

## **1.2 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par la Société au 30 juin 2019.

## NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2019 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### 2.1. Faits marquants survenus au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019

#### Augmentations de capital d'ARCHOS

##### BSAR

Le programme a pris fin le 31 décembre 2018 (à noter que les BSAR exercés par les actionnaires pendant le mois de décembre, ont été constatés lors du Conseil d'administration du 18 janvier 2019 pour un total de 61.162 actions nouvelles).

L'augmentation de capital correspondante (30.581 euros) a été comptabilisée au premier semestre 2019. Pour mémoire, les caractéristiques de ce plan sont décrites sur le site ARCHOS :

[https://www.archos.com/corporate/investors/financial\\_doc/CP\\_BSAR\\_30\\_08\\_2017.pdf](https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_BSAR_30_08_2017.pdf)

##### Emission OCEANE

ARCHOS a annoncé le 3 juillet 2018 (i) l'émission de 5.745.000 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») représentant un emprunt obligataire de 4.911.975 euros et (ii) le rachat de la totalité des BSA émis au profit de Yorkville dans le cadre de l'opération d'OCABSA mise en place en 2015 (et qui se trouve ainsi totalement soldée), en vue de leur annulation.

Les OCEANE ont été souscrites (i) à hauteur de 3.701.108 euros en espèces et (ii) à hauteur de 1.210.867 euros, par compensation avec la créance détenue par Yorkville à la suite du rachat de l'ensemble des BSA.

Il est précisé que les OCEANE ont été intégralement souscrites par le fonds YA II PN, Ltd dans le cadre d'une émission réservée.

Depuis le 3 juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, la Société a créé 3.665.210 nouvelles actions résultant de la conversion d'OCEANE par Yorkville. Il en résulte une augmentation de capital de 2.604 K€ répartie en capital social pour 1.833 K€ et prime d'émission pour 771 K€.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 26 avril 2019 (date de la conversion des dernières OCEANE), la Société a créé 7.724.700 nouvelles actions résultant de la conversion d'OCEANE par Yorkville. Il en a résulté une augmentation de capital de 3.862 K€ et une prime d'émission négative pour 1.554 k€.

#### Litiges et procédures judiciaires

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. De nouvelles assignations ont été lancées par Philips fin juin 2017.

Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Les sociétés Sisvel et Mitsubishi ont assigné fin juin et début juillet 2019 ARCHOS SA en Angleterre et aux Pays-Bas pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Les premières analyses techniques sont en cours sur ces brevets et sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

D'autre part, dans le cadre du cours normal de ses activités, ARCHOS est en discussion avec des sociétés qui demandent l'adhésion à leurs programmes de licence relatifs à des brevets dont l'utilisation est considérée abusive par leurs propriétaires.

### **Copie privée allemande**

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public).

Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire. ARCHOS maintient l'ensemble de ses positions auprès des juridictions concernées.

En fin d'année 2016 et en début d'année 2017 ARCHOS a été assignée directement et indirectement dans ce dossier. En date du 8 mars 2018, dans le cadre de l'une de ces assignations une décision défavorable à ARCHOS a été rendue par la Cour du District de Bochum (Allemagne) en première instance. Cette décision porte sur un montant de 2,2 M€ plus intérêts et correspond aux montants qui ont été réglés à la ZPU par la partie adverse (client de Archos) suite à l'adhésion de ce client à l'accord Bitkom/ZPU. ARCHOS a fait immédiatement (le 16 mars 2018) appel de ce jugement qu'elle considère totalement infondé dans la mesure où les tarifs correspondent à ceux de l'agrément Bitkom/ZPU dont nous contestons la validité et qu'il n'y a pas d'accord contractuel entre ARCHOS et le client. La partie adverse a demandé l'exécution du jugement en première instance et a constitué une garantie bancaire afin de garantir le remboursement des sommes qui seraient versées par Archos avant le jugement en appel. La décision de la Cour d'appel rendue le 22 novembre 2018 ayant confirmé le premier jugement, ARCHOS a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2018 une charge exceptionnelle de 2,5 millions d'euros dont 1,9 million a été payée à la clôture au 31 décembre 2018.

En ce qui concerne le litige sur le fond opposant la Société à ZPÜ, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans ses échéances.

### **Copie privée française**

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société avait procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées pour un montant de 0,8 M€ et n'a pas constaté de dette à ce titre depuis 2014.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Archos a par ailleurs introduit un recours devant le tribunal administratif pour contester une nouvelle décision de la Commission Copie privée d'octobre 2018.

Au 30 juin 2019, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

## **2.2 Evènements postérieurs à la clôture**

### **Abandon du partenariat stratégique avec VinSmart annoncé en avril 2019**

Archos et Vingroup JSC (Bourse de Ho Chi Minh : VIC), premier groupe économique privé multisectoriel vietnamien, avaient annoncé le 29 avril 2019 la conclusion d'un partenariat à long terme, comprenant des accords capitalistiques et commerciaux.

Le 23 juillet 2019, Archos a annoncé que le partenariat stratégique conclu avec VinSmart ne sera pas mis en place.

Archos a en effet été informé par courrier adressé par VinSmart le 22 juillet 2019, que compte tenu de l'absence de satisfaction de certaines conditions suspensives de nature opérationnelle, il était mis un terme immédiat aux accords capitalistiques et commerciaux conclus le 29 avril 2019. Ainsi, Archos n'émettra pas au bénéfice de VinSmart les actions et les bons de souscription d'actions ayant fait l'objet du prospectus visé par l'AMF le 24 juin 2019 sous le numéro 19-292, et il est mis un terme aux engagements pris par Archos et VinSmart dans le cadre de l'accord de collaboration portant sur la production et la distribution de produits électroniques.

Par voie de conséquence, Archos ne percevra pas les fonds attendus en cas d'entrée de VinSmart à son capital.

### **Perspectives**

Face à une situation difficile, la société s'emploie à réduire drastiquement ses frais fixes pour que ceux-ci soient en phase avec une activité en forte baisse.

Dans le même temps, la société se restructure rapidement, concentre sa gamme autour des produits phares et à valeur ajoutée et se recentre sur le territoire français.

Cependant, la recherche de financement demeure nécessaire pour que la société puisse aborder sereinement son plan de réorganisation sur les douze prochains mois et Archos compte informer régulièrement ses actionnaires des avancées de son plan de restructuration au cours du quatrième trimestre 2019.

### NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – FRAIS DE DEVELOPPEMENT

En milliers d'euros

Description	Valeur brute	30-juin-19 Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	31-déc.-18 Amortiss.	Valeur nette
Frais de développement	5 880	-3 634	2 246	5 446	-3 419	2 027
<i>Dont Immobilisations en cours</i>	<i>1 606</i>			<i>866</i>		
<b>Total</b>	<b>5 880</b>	<b>-3 634</b>	<b>2 246</b>	<b>5 446</b>	<b>-3 419</b>	<b>2 027</b>

En milliers d'euros

Description	30-juin-19	30-juin-18
Charge de R&D de la période avant activation	767	1 214
Amortissements relatifs à des frais de R&D activés	237	100
<b>Total charges R&amp;D</b>	<b>1 004</b>	<b>1 314</b>
Charges activées sur la période	523	513
Quote part des subventions reçues prises en résultat et avances remboursables	35	-
Credit d'impôt recherche, net du CIR activé	-92	155
<b>Total des charges R&amp;D au compte de résultat</b>	<b>537</b>	<b>646</b>

### NOTE 4 – STOCKS

En milliers d'euros

Description	30-juin-19	31-déc.-18
Matières premières et composants	0	0
Produits finis & Travaux en cours	35 909	41 617
<b>Total Stock brut (1)</b>	<b>35 909</b>	<b>41 617</b>
Matières premières et composants	0	0
Produits finis & Travaux en cours	-28 038	-14 954
<b>Total Provisions pour dépréciation des stocks</b>	<b>-28 038</b>	<b>-14 954</b>
<b>Total</b>	<b>7 870</b>	<b>26 663</b>

(1) Les stocks des filiales sont nets de l'élimination de la marge intra-groupe.

La variation de la provision pour dépréciation des stocks comprend pour l'essentiel une dotation exceptionnelle de dépréciation des stocks pour les produits considérés comme non réparables ; soit du fait d'une trop grande antériorité ou de l'obsolescence de leurs composants (pour -11,1 M€) ; soit du fait de fournisseurs asiatiques qui ont arrêté leur activité et conduisant à une incapacité d'acheter les composants nécessaires à la réparation (pour -6,7 M€).

## NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros

Description	30-juin-19	31-déc.-18
Montant Clients bruts cédés et non cédés (1)	14 414	19 848
Pertes de valeur	-2 279	-1 513
<b>Montant net</b>	<b>12 135</b>	<b>18 336</b>

(1) Inclus les créances cédées dans le cadre des contrats d'affacturage (Factors)

Au 30 juin 2019, les créances cédées aux factors représentent un montant de 1,3 M€. Les créances clients diminuent de 34 % en lien avec la baisse du chiffre d'affaires.

## NOTE 6 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros

Situation nette de trésorerie	30-juin-19	31-déc.-18	30-juin-18
<b>Concours bancaires</b>			
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	1	0	4
<b>Total découverts bancaires</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Disponibilités</b>			
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	6 400	14 175	12 109
<b>Total disponibilités</b>	<b>6 400</b>	<b>14 175</b>	<b>12 109</b>
<b>Total situation nette de trésorerie</b>	<b>6 399</b>	<b>14 175</b>	<b>12 105</b>

Les positions libellées en devises des disponibilités sont les suivantes :

En milliers d'euros

Encours	30-juin-19	31-déc.-18	30-juin-18
EUR	4 830	10 573	8 418
GBP	1 079	2 273	870
USD	288	1 154	2 320
Autres	203	175	503
<b>Total trésorerie</b>	<b>6 400</b>	<b>14 175</b>	<b>12 109</b>

## NOTE 7 – ENDETTEMENT

En milliers d'euros

Endettement financier net	30-juin-19	31-déc.-18	30-juin-18
<b>Dettes financières non courantes</b>			
Autres dettes financières non courantes (1)	11 543	10 750	10 495
<b>Total dettes financières non courantes</b>	<b>11 543</b>	<b>10 750</b>	<b>10 495</b>
<b>Dettes financières courantes</b>			
Autres dettes financières courantes (2)	3 121	6 893	2 929
Dettes financières courantes (Factor)	1 315	4 274	4 625
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	1	0	4
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>4 437</b>	<b>11 167</b>	<b>7 558</b>
<b>Total dettes financières brutes</b>	<b>15 980</b>	<b>21 917</b>	<b>18 053</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	-6 400	-14 175	-12 109
<b>(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factu</b>	<b>9 580</b>	<b>7 742</b>	<b>5 944</b>

(1) Dont financement du projet Picowan pour 6 M€ par la BEI, financement du crédit d'impôt recherche 2017 par BPI France pour 0,4 M€, d'avances remboursables obtenues pour le financement du projets collaboratifs pour 2,0 M€, d'obligations remboursables en Actions ("ORA") comptabilisées pour 0,9 M€, des dettes de loyers pour 2,0 M€ et la part > 1 an d'un crédit export pour 0,3 M€.

(2) Dont deux prêts de BPI France à échéance à < 1 an pour 1,3 M€, 0,4 M€ de financements obtenus d'industriels chinois, des financements de CIR auprès de BPI France pour 1,0 M€, des dettes de loyers à échéance < 1 an pour 0,4 M€ et la part < 1 an d'un crédit export pour 0,1 M€.

## NOTE 8 – INFORMATION SECTORIELLE

La répartition du chiffre d'affaires consolidé, du résultat opérationnel courant et des actifs sectoriels est la suivante :

Au 30 juin 2019

Description	ARCHOS	LOGIC INSTRUMENT	TOTAL GROUPE
Ventes nettes	11 497	5 655	17 152
Résultat opérationnel courant	-5 529	-271	-5 799
Actifs sectoriels	15 480	4 525	20 005

## NOTE 9 – EFFECTIFS

Entité	Pays	30-juin-19	31-déc.-18	30-juin-18
ARCHOS SA	France	59	71	81
ARCHOS GmbH	Allemagne	9	11	11
AppsLib	Chine	0	0	0
ARCHOS AG	Suisse	0	0	0
ARCHOS Italia	Italie	0	0	0
ARCHOS China (ATH & ATS)	Chine	24	29	31
ARCHOS Tecnologia Espana	Espagne	1	1	1
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	France/ Allemagne	20	17	17
<b>Total</b>		<b>113</b>	<b>129</b>	<b>141</b>

Aucun plan de stock-options n'a été émis au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

## NOTE 10 – RESULTAT FINANCIER NET

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 30 juin 2019	Du 1er janvier au 31 décembre 2018	Du 1er janvier au 30 juin 2018
Gains de change	656	1 507	508
Gains de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	0	0	0
Autres produits financiers	532	114	1
<b>Produits financiers</b>	<b>1 188</b>	<b>1 620</b>	<b>509</b>
Pertes de change	667	1 080	46
Pertes de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	0	0	178
Charges d'intérêts	267	778	455
Autres charges financières	361	72	17
<b>Charges financières</b>	<b>1 295</b>	<b>1 930</b>	<b>696</b>
<b>Total</b>	<b>-107</b>	<b>-310</b>	<b>-187</b>

## NOTE 11 – RESULTAT PAR ACTION

	Du 1er janvier au 30 juin 2019	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 31 décembre 2018
Résultat Net par action en euros	-0,42	-0,12	-0,51
Nombre d'actions retenu	63 412 610	43 310 992	45 432 823
Résultat Net dilué par action en euros	-0,42	-0,12	-0,51
Nombre d'actions retenu	63 412 610	43 310 992	45 432 823

Au 30 juin 2019, seules les ORA de la BEI sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Au 30 juin 2019, comme au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018, la société réalisant des pertes, aucun élément dilutif n'a été retenu.

## **NOTE 12 – TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport aux éléments figurant dans la Note 29 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2018.

## **RESPONSABLE DU DOCUMENT**

Personne qui assume la responsabilité du Document sur les informations semestrielles :

M. Loïc Poirier, Directeur Général

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du groupe ARCHOS, et que le rapport semestriel d'activité figurant ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Igny, le 29 août 2019,

Le Directeur Général

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**EXTENTIS AUDIT**  
88 rue de Courcelles  
75008 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle**

**(Période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019)**

Aux Actionnaires  
**ARCHOS SA**  
12 rue Ampère - ZI  
91430 IGNY

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ARCHOS SA, relatifs à la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 » des notes annexes qui expose les incidences sur le bilan d'ouverture de la première application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.1 « Faits marquants survenus au cours du 1er semestre 2019 » des notes annexes qui expose le litige opposant Archos à l'un de ses clients en Allemagne au titre de la copie privée allemande (la ZPÜ), et

- la note 2.2 « Evénements postérieurs à la clôture » qui relate les difficultés de la société et les recherches de financement en cours.

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 3 septembre 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXTENTIS AUDIT

Thierry Charron

Frédéric Bitbol